

4, rue Docteur Gourdin  
THURY-HARCOURT  
14220 LE HOM

**Réunion du Bureau du 26 octobre 2017**

***Date de la Convocation : 16 octobre 2017***

***Date d'affichage : 16 octobre 2017***

L'An Deux Mille Dix-Sept, le vingt-six octobre à dix-huit heures, le Bureau légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Associations de BARBERY, sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Paul CHANDELIER, François BESNARD (arrivé à 18h20), Roger TENCÉ, Jacques COLLIN, Gérard LAUNAY, Philippe LAGALLE, Michel BAR (arrivé à 18h45), Jean-Claude BRETEAU, Régis CROTEAU (parti à 20h25), Jean VANRYCKEGHEM (arrivé à 18h45), Serge LADAN, Nicole GOUBERT (partie à 20h00), Jacky LEHUGEUR, Renny PERRIN, Claudine COURVAL, Patricia FIEFFÉ, Bruno FRANÇOIS, Gilles PITEL, Gilles BUNEL (arrivé à 18h20), Jean-Claude LECLERC, Roger HAVAS, Guy PISLARD.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Jean-Pierre VERMEULEN qui a donné pouvoir à François BESNARD

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Bernard LEBLANC

\*\*\*\*\*

**Secrétaire de séance** : M. COLLIN Jacques

\*\*\*\*\*

**Monsieur PISLARD** ouvre la séance. Il présente la commune de Barbery, notamment l'école qui regroupe les élèves de Barbery, Moulines et Fresney le Vieux. Il évoque l'abbaye cistercienne qui se trouve en fait sur Bretteville sur Laize. Il explique que suite aux fouilles archéologiques au niveau des Tuileries, une présentation des recherches sera effectuée pour le public à une date ultérieure.

**Monsieur CHANDELIER** prend la parole. Il remercie le maire de Barbery pour son accueil.

Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du Bureau d'ajouter un point à l'ordre du jour initial. Celui-ci sera évoqué en questions diverses et donnera lieu à délibération.

Les membres du Bureau acceptent.

## **I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DU 31 AOUT 2017**

Le Compte Rendu de la réunion du Bureau du 31 août 2017 a été transmis aux délégués.

Mme FIEFFÉ, par mail le 10 septembre, et Mme GOUBERT, par mail le 13 septembre, ont apporté des observations sur la rédaction de la délibération N° 2017.08.31.04 relative à l'arrêté de délégation de signature. Le Comité Technique ayant également fait part d'observations, cette délibération est annulée et remplacée par la délibération N° 2017.10.26.05 de ce jour, comme indiqué par **Monsieur COLLIN**.

Il est demandé s'il y a d'autres observations sur la rédaction de ce compte rendu.

Il est proposé de l'approuver.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 31 AOUT 2017.**

**Nombre de conseillers**

*En exercice : 24*

*Présents : 18*

*Votants : 18*

**DELIBERATION N° 2017.10.26.01 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 31 AOUT 2017**

## **II. CONVENTION AVEC EPALIA POUR LES RECETTES LIEES AUX VENTES DE PALETTES**

**Monsieur LADAN** présente cette délibération relative au renouvellement de la convention avec EPALIA.

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer une nouvelle convention avec ÉPALIA pour nous permettre de percevoir les recettes concernant les ventes de palettes (effet rétroactif au 01/01/2017).

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC ÉPALIA (EFFET RÉTROACTIF AU 01/01/2017).**

**Nombre de conseillers**

*En exercice : 24*

*Présents : 18*

*Votants : 18*

**DELIBERATION N° 2017.10.26.02 – CONVENTION EPALIA**

### III. CONVENTION FOURRIERE POUR L'ANNEE 2018

Par délibération en date du 06 septembre 2017, le conseil communautaire a décidé que le service de la fourrière soit pris en charge par la communauté de communes sur l'ensemble du territoire.

Il est proposé de signer une convention entre la CDC et Caen la Mer pour le service de la fourrière de Verson, pour l'année 2018.

**Madame FIEFFÉ** demande ce qu'il en est des conventions en cours.

**Monsieur CHANDELIER** répond qu'elles deviennent automatiquement caduques.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À 17 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER UNE CONVENTION AVEC CAEN LA MER POUR LE SERVICE DE LA FOURRIERE DE Verson, POUR L'ANNÉE 2018.**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 18

**DELIBERATION N° 2017.10.26.03 – CONVENTION FOURRIERE 2018**

- ✚ Arrivée de Monsieur BESNARD et de Monsieur BUNEL à 18h20.
- ✚ Arrivée de Monsieur BAR et de Monsieur VANRYCKEGHEM à 18h45.

### IV. RH : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

**Monsieur COLLIN** informe les membres du Bureau qu'il est nécessaire de recruter un agent au service technique qui sera sur le service bâtiments principalement mais aussi sur le service espaces verts, en fonction des besoins. De plus, nous avons des contrats à durée déterminée qui arrivent à échéance. Certains doivent être reconduits et d'autres doivent être pérennisés. Il convient donc de modifier nos effectifs de la manière suivante :

- Suppression du poste d'Assistant d'Enseignement Artistique en CDD jusqu'au 30/10/2017 à raison de 5/20<sup>ème</sup> (Professeur de musique) et création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique en CDI à compter du 01/11/2017 à raison de 5/20<sup>ème</sup> (Professeur de musique).
- Création d'un poste d'Adjoint Technique contractuel pour accroissement ou remplacement en fonction des besoins de service à compter du 01/11/2017.

Tableau des effectifs AU 01 11 2017

FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES
<b>TITULAIRES/STAGIAIRES</b>	
<b>GRADES</b>	
ADJOINT ADMINISTRATIF	9
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	2
REDACTEUR	6
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	1
DGA / ATTACHE	1
DGS / SECRETAIRE DE MAIRIE	1

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>20</b>
<b>GRADES</b>	
ADJOINT TECHNIQUE	60
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	8
AGENT DE MAITRISE	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>70</b>
<b>GRADES</b>	
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	14
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>	<b>14</b>
<b>GRADES</b>	
OTAPS - BEESAN	1
OTAPS QUALIFIE - BEESAN	1
EDUCATEUR DES APS	4
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	<b>6</b>
<b>GRADES</b>	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL	2
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	<b>2</b>
<b>SOUS-TOTAL TITULAIRES/STAGIAIRES</b>	<b>112</b>
<b>HORS GRADES</b>	
CAE	8
Contrat Avenir	3
<b>SOUS-TOTAL HORS GRADES</b>	<b>11</b>
<b>CONTRACTUELS-NON TITULAIRES</b>	
<b>GRADES</b>	
ADJOINT ADMINISTRATIF REMPLACANT/ACCROISSEMENT	2
ADJOINT ADMINISTRATIF	2
ATTACHE	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>5</b>
<b>GRADES</b>	
ADJOINT TECHNIQUE REMPLACANT/ACCROISSEMENT	5
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE REMPLACANT	1
ADJOINT TECHNIQUE	28
TECHNICIEN	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>35</b>
<b>GRADES</b>	
EDUCATEUR DES APS REMPLACANT	1
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	<b>1</b>
<b>GRADES</b>	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT - CDI	2
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL - CDI	1
<b>FILIERE CULTURELLE - CDI</b>	<b>3</b>
<b>GRADES</b>	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT	4
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	<b>4</b>
<b>SOUS-TOTAL CONTRACTUELS</b>	<b>48</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>171</b>

- Renouvellement d'un poste de Technicien contractuel du 01/12/2017 au 31/12/2018 à raison de 35/35<sup>ème</sup> (fin de son CDD actuel au 30/11/2017).
- Fin d'un poste en contrat aidé au 24/11/2017.

**Monsieur COLLIN** évoque la fin des contrats aidés. Un renfort au service Ressources Humaines ne pourra donc pas être en CAE. Une réflexion est menée actuellement sur les stagiaires en BTS.

Tableau des effectifs AU 01 12 2017

FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES
<b>TITULAIRES/STAGIAIRES</b>	
<b>GRADES</b>	
ADJOINT ADMINISTRATIF	9
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	2
REDACTEUR	6
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	1
DGA / ATTACHE	1
DGS / SECRETAIRE DE MAIRIE	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>20</b>
<b>GRADES</b>	
ADJOINT TECHNIQUE	60
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	8
AGENT DE MAITRISE	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>70</b>
<b>GRADES</b>	
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	14
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>	<b>14</b>
<b>GRADES</b>	
OTAPS - BEESAN	1
OTAPS QUALIFIE - BEESAN	1
EDUCATEUR DES APS	4
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	<b>6</b>
<b>GRADES</b>	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL	2
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	<b>2</b>
<b>SOUS-TOTAL TITULAIRES/STAGIAIRES</b>	<b>112</b>
<b>HORS GRADES</b>	
CAE	7
Contrat Avenir	3
<b>SOUS-TOTAL HORS GRADES</b>	<b>10</b>
<b>CONTRACTUELS-NON TITULAIRES</b>	
<b>GRADES</b>	
ADJOINT ADMINISTRATIF REMPLACANT/ACCROISSEMENT	2
ADJOINT ADMINISTRATIF	2
ATTACHE	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>5</b>
<b>GRADES</b>	

ADJOINT TECHNIQUE REMPLACANT/ACCROISSEMENT	5
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE REMPLACANT	1
ADJOINT TECHNIQUE	28
TECHNICIEN	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>35</b>
<b>GRADES</b>	
EDUCATEUR DES APS REMPLACANT	1
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	<b>1</b>
<b>GRADES</b>	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT - CDI	2
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL - CDI	1
<b>FILIERE CULTURELLE - CDI</b>	<b>3</b>
<b>GRADES</b>	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT	4
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	<b>4</b>
<b>SOUS-TOTAL CONTRACTUELS</b>	<b>48</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>170</b>

- Création d'un poste d'Adjoint Technique contractuel du 01/01/2018 au 31/03/2018 à raison de 35/35<sup>ème</sup> (Recrutement d'une nouvelle personne– Technique).
- Création de 2 postes d'Adjoint Administratif au 01/01/2018 à raison de 35/35<sup>ème</sup> (accueil MDS et service périscolaire / fin des CDD au 31/12/2017).
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif contractuel du 01/01/2018 au 31/12/2018 à raison de 35/35<sup>ème</sup> (renfort service URBANISME et SPANC / fin du CDD au 31/12/2017).
- Suppression d'un poste d'OTAPS et création d'un poste d'Adjoint Technique au 01/01/2018 à raison de 35/35<sup>ème</sup> (MNS/changement en 2017 sur les conditions d'accès au grade d'OTAPS)

Tableau des effectifs AU 01 01 2018

FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES
<b>TITULAIRES/STAGIAIRES</b>	
<b>GRADES</b>	
ADJOINT ADMINISTRATIF	11
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	2
REDACTEUR	6
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	1
DGA / ATTACHE	1
DGS / SECRETAIRE DE MAIRIE	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>22</b>
<b>GRADES</b>	
ADJOINT TECHNIQUE	61
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	8
AGENT DE MAITRISE	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>71</b>
<b>GRADES</b>	

ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	14
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>	<b>14</b>
<b>GRADES</b>	
OTAPS - BEESAN	0
OTAPS QUALIFIE - BEESAN	1
EDUCATEUR DES APS	4
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	<b>5</b>
<b>GRADES</b>	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL	2
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	<b>2</b>
<b>SOUS-TOTAL TITULAIRES/STAGIAIRES</b>	<b>114</b>
<b>HORS GRADES</b>	
CAE	6
Contrat Avenir	3
<b>SOUS-TOTAL HORS GRADES</b>	<b>9</b>
<b>CONTRACTUELS-NON TITULAIRES</b>	
<b>GRADES</b>	
ADJOINT ADMINISTRATIF REMPLACANT/ACCROISSEMENT	2
ADJOINT ADMINISTRATIF	1
ATTACHE	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>4</b>
<b>GRADES</b>	
ADJOINT TECHNIQUE REMPLACANT/ACCROISSEMENT	5
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE REMPLACANT	1
ADJOINT TECHNIQUE	29
TECHNICIEN	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>36</b>
<b>GRADES</b>	
EDUCATEUR DES APS REMPLACANT	1
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	<b>1</b>
<b>GRADES</b>	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT - CDI	2
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL - CDI	1
<b>FILIERE CULTURELLE - CDI</b>	<b>3</b>
<b>GRADES</b>	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT	4
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	<b>4</b>
<b>SOUS-TOTAL CONTRACTUELS</b>	<b>48</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>171</b>

De plus, **Monsieur COLLIN** explique que l'agent du Point Info 14 de Bretteville sur Laize est en CAE jusqu'au 31/03/2018. Une convention de mise à disposition entre la commune de Bretteville sur Laize et la CDC va donc être signée. D'où la proposition :

- Création d'un poste d'Adjoint Administratif contractuel du 01/04/2018 au 31/12/2018 à raison de 30/35<sup>ème</sup>

D'où le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2018 :

Tableau des effectifs AU 01 04 2018

FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES
<b>TITULAIRES/STAGIAIRES</b>	
<b>GRADES</b>	
ADJOINT ADMINISTRATIF	11
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	2
REDACTEUR	6
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	1
DGA / ATTACHE	1
DGS / SECRETAIRE DE MAIRIE	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>22</b>
<b>GRADES</b>	
ADJOINT TECHNIQUE	61
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	8
AGENT DE MAITRISE	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>71</b>
<b>GRADES</b>	
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	14
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>	<b>14</b>
<b>GRADES</b>	
OTAPS - BEESAN	0
OTAPS QUALIFIE - BEESAN	1
EDUCATEUR DES APS	4
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	<b>5</b>
<b>GRADES</b>	
ASSISTANT D ENSEIGNEMENT PRINCIPAL	2
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	<b>2</b>
<b>SOUS-TOTAL TITULAIRES/STAGIAIRES</b>	<b>114</b>
<b>HORS GRADES</b>	
CAE	3
Contrat Avenir	3
<b>SOUS-TOTAL HORS GRADES</b>	<b>6</b>
<b>CONTRACTUELS-NON TITULAIRES</b>	
<b>GRADES</b>	
ADJOINT ADMINISTRATIF REMPLACANT/ACCROISSEMENT	2
ADJOINT ADMINISTRATIF	2
ATTACHE	1

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>5</b>
<b>GRADES</b>	
ADJOINT TECHNIQUE REMPLACANT/ACCROISSEMENT	5
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE REMPLACANT	1
ADJOINT TECHNIQUE	26
TECHNICIEN	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>33</b>
<b>GRADES</b>	
EDUCATEUR DES APS REMPLACANT	1
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	<b>1</b>
<b>GRADES</b>	
ASSISTANT D ENSEIGNEMENT - CDI	2
ASSISTANT D ENSEIGNEMENT PRINCIPAL - CDI	1
<b>FILIERE CULTURELLE - CDI</b>	<b>3</b>
<b>GRADES</b>	
ASSISTANT D ENSEIGNEMENT	4
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	<b>4</b>
<b>SOUS-TOTAL CONTRACTUELS</b>	<b>46</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>166</b>

Il est proposé :

- d'approuver les suppressions et les créations de tous ces postes ainsi que le tableau des effectifs aux dates prévues
- d'autoriser et de mandater le Président à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

**Monsieur BUNEL** revient sur l'organisation du service technique.

**Messieurs CHANDELIER, COLLIN et LECLERC** lui répondent.

**Monsieur BESNARD** évoque l'évolution des charges liées au personnel. Il revient sur l'organisation de l'ex CDC du Cingal et le service technique de l'ex CDC de la Suisse Normande. Il pointe la différence entre les postes imposés comme le technicien de rivière, le coordinateur CEJ ou l'urbaniste PLUI, et les autres.

**Monsieur COLLIN** répond que la charge de travail est là. Les travaux, si on les externalise, il faudra les payer. Certes, ce ne seront pas des charges de personnel mais il y aura tout de même une dépense. La problématique est de savoir si le cout des interventions extérieures est supérieur au cout généré par le recrutement d'une personne. Il y a également un problème de réactivité : grâce au personnel de la CDC, les interventions au sein des groupes scolaires sont rapides.

**Monsieur LAUNAY** confirme que la sécurité des enfants nécessite des interventions rapides. Il précise que des détails n'étaient pas réglés sur les groupes scolaires de l'ex Cingal, principalement parce que les entreprises n'étaient pas intéressées par ce type d'interventions.

**Messieurs CROTEAU, TENCÉ et LECLERC** interviennent.

**Monsieur CHANDELIER** revient sur le rôle des fonctionnaires territoriaux et l'exigence des élus.

**Messieurs BUNEL, FRANÇOIS, LAGALLE, et BESNARD** en débattent.

**Messieurs BRETEAU, MARIE, VANRYCKEGHEM et CHANDELIER** reviennent sur le travail annualisé et les conventions avec les communes pour l'entretien des espaces verts.

**Monsieur COLLIN** précise qu'il s'agit d'un poste en CDD pour trois mois susceptible d'être prolongé. Il rappelle que la charge de travail des personnels affectés pour partie à l'entretien des écoles a doublé, le nombre de groupes scolaires passant de 7 à 14. Il propose de retrouver dans les budgets des deux ex CDC les coûts liés aux travaux.

**Monsieur LADAN** désire ne plus comparer les deux ex CDC et propose de se tourner vers l'avenir.

**Monsieur CROTEAU** propose de définir une ligne directrice pour les mois à venir.

**Monsieur CHANDELIER** conclut en proposant de lister les missions et les coûts.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À 19 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS :**

- **APPROUVE LES SUPPRESSIONS ET LES CRÉATIONS DE TOUS CES POSTES AINSI QUE LE TABLEAU DES EFFECTIFS AUX DATES PRÉVUES**
- **AUTORISE ET MANDATE LE PRÉSIDENT À SIGNER TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS À CE SUJET.**

*Nombre de conseillers*

*En exercice : 24*

*Présents : 22*

*Votants : 23*

**DELIBERATION N° 2017.10.26.04 – RH : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES**

**Monsieur COLLIN** donne lecture des propositions du Comité Technique réuni le 10 octobre dernier points **V. VI.** et **VII.**).

## **V. ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURES**

Suite à la délibération du 31/08/2017 concernant la délégation de signature, le comité technique ne comprend pas cette délibération. En effet, pour des nécessités de service, certains responsables de services signent déjà des bons de commandes. Le comité technique propose de revoir cette délibération.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer un arrêté de délégation de signature concernant les bons de commande de gestion courante pour le D.G.S., la D.G.A. et la responsable du service pôle financier, **pour des montants inférieurs à 1 000.00€.**

Il est également proposé d'autoriser le Président à signer un arrêté de délégation de signature concernant les bons de commande de gestion courante (pour le bon fonctionnement et les nécessités de services) **pour des montants inférieurs à 250.00€**, pour la responsable du service centre aquatique, les responsables du service technique et la responsable du service scolaire.

Pour toutes commandes **urgentes et supérieures à 1 000.00€**, il faut absolument l'accord écrit d'un élu (mail, SMS, etc...).

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

- **DÉCIDE D'ANNULER LA DÉLIBÉRATION N° 2017.08.31.04 ET DE REMPLACER PAR CELLE-CI**

- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER UN ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE COMME PROPOSÉ ET DÉTAILLÉ CI-DESSUS, AVEC EFFET AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2017.**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 24

Présents : 22

Votants : 23

**DELIBERATION N° 2017.10.26.05 – DELEGATION DE SIGNATURES**

## **VI. FERMETURE DE LA MAISON DES SERVICES**

**Proposition du Comité Technique :**

Il est proposé de fermer la Maison des Services du 26/12/2017 au 02/01/2018, pour les services administratifs et techniques (sauf pour les déchetteries).

Le centre aquatique sera ouvert durant les vacances de Noël donc une permanence des 3 agents du service technique de la piscine sera assurée.

**Monsieur COLLIN** rappelle ce qui a été évoqué en réunion de Vice-présidents. Il précise que certains agents ont été consultés quant à l'organisation pendant les fêtes de fin d'année.

**Serge MARIE** rappelle qu'un service minimum sera assuré dans les services.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DÉCIDE :**

- **DE FERMER LA MAISON DES SERVICES UNIQUEMENT LE 26/12/2017 ET LE 02/01/2018 :**
  - **POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS (SAUF POUR LE SERVICE CNI PASSEPORTS QUI SERA FERMÉ ENTRE NOËL ET LE JOUR DE L'AN)**
  - **ET POUR LES SERVICES TECHNIQUES (SAUF POUR LES DÉCHETTERIES QUI SERONT OUVERTES AUX HORAIRES D'HIVER HABITUELS).**
- **QUE LE CENTRE AQUATIQUE SERA OUVERT DURANT LES VACANCES DE NOËL ET QU'UNE PERMANENCE DES TROIS AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE DE LA PISCINE SERA ASSURÉE.**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 24

Présents : 22

Votants : 23

**DELIBERATION N° 2017.10.26.06 – FERMETURE DE LA MDS**

## **VII. REVALORISATION DE LA VALEUR FACIALE DES TICKETS RESTAURANTS**

**Monsieur COLLIN** informe les membres du Bureau que le Comité Technique propose de revoir la valeur faciale des tickets restaurants qui n'a pas augmenté depuis la mise en place de ceux-ci en juin 2009.

Le Comité Technique propose également de voir si nous pourrions faire une compensation financière, pour les agents des écoles qui ne peuvent pas bénéficier des tickets restaurants (étant donné qu'ils ont un moyen de restauration sur place).

Les différentes propositions du Comité Technique concernant la valeur faciale des tickets restaurants ont été distribuées aux membres du Bureau.

Il est décidé de proposer à la commission Finances l'augmentation de la valeur faciale des tickets restaurants de 6 à 7 € avec la répartition de 50% pour l'employeur et 50% pour l'agent.

### **VIII. ENTRETIENS PROFESSIONNELS**

**Monsieur COLLIN** évoque les entretiens professionnels de fin d'année. En raison de la mise en place obligatoire du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est obligatoire de procéder rapidement à des entretiens. Le problème, c'est les entretiens du personnel des écoles. Le Comité Technique propose que ces entretiens soient effectués par le service Ressources Humaines et non par la responsable du service scolaire.

**Monsieur LAUNAY** revient sur le rôle des élus qui peuvent transmettre leurs observations aux responsables des services avant les entretiens.

Suite à l'intervention de **Monsieur CROTEAU**, **Monsieur COLLIN** valide le fait de demander l'accord des agents qui travaillent dans les groupes scolaires pour que ce soit le service RH qui gèrent les entretiens.

### **IX. FORMATIONS**

**Monsieur COLLIN** donne lecture des crédits consommés par rapport au budget alloué aux formations.

### **X. REFERENTS DANS LES ECOLES**

**Monsieur COLLIN** revient sur le mot « référent » car certains agents y voient une connotation hiérarchique. Le Comité Technique propose de le substituer par le mot « correspondant ». De plus, deux agents qui travaillent dans des écoles du Cingal perçoivent une prime de 50 € mensuelle. Question du Comité Technique : est-ce que la prime est attribuée à tous les correspondants ou est ce qu'on met fin à cette prime ?

Il est proposé d'évoquer ce point en commission Scolaire et en commission Administration Générale.

Il est également proposé de bien définir les missions de ces correspondants.

### **XI. COURRIER REÇU AU SIEGE DE LA CDC**

**Monsieur COLLIN** donne lecture d'un courrier non signé reçu par le Président au siège de la CDC. Il affirme qu'il ne savait pas que les agents du Cingal recevaient tous les ans 160 € de prime annuelle en fin d'année, quel que soit le nombre d'heures effectuées etc.

Les élus de l'ex CDC du Cingal reviennent sur l'historique de cette prime.

**Monsieur LEHUGEUR** précise qu'avec la mise en place du RIFSEEP certaines primes vont disparaître.

**Monsieur COLLIN** précise que l'année 2017 serait donc blanche puisque le RIFSEEP sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il ajoute que le Comité Technique n'a pas eu connaissance de ce courrier reçu ce jour.

## **XII. MISE EN PLACE PREVOYANCE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 (SANS PARTICIPATION EMPLOYEUR)**

**Monsieur COLLIN** rappelle que suite au transfert du personnel en 2012 (prise de la compétence scolaire par la CDC), certains agents des SIVOS bénéficiaient d'un contrat prévoyance collectif mais sans prise en charge de l'employeur.

Afin de maintenir un contrat de prévoyance et de pouvoir le proposer à l'ensemble de nos salariés, nous avons contacté 2 organismes : la Mutuelle Nationale Territoriale (avec qui nous avons le contrat prévoyance pour certains agents) et la SMACL/MBA mutuelle (ancienne assurance du personnel du Cingal) afin qu'ils nous fassent des propositions.

Après étude de leurs propositions, il en ressort que la SMACL / MBA mutuelle a une proposition plus intéressante :

Prise en charge à hauteur de 90%	M.B.A. mutuelle	M.N.T.
	% prélevé sur le salaire brut de l'agent	
Formule 1 : Incapacité	0,81%	1,99%
Option 1 : Invalidité	0,66%	
<b>TOTAL</b>	<b>1,47%</b>	<b>1,99%</b>
Option 3 : Décès - option au choix de chaque agent	0,35%	X

Nous souhaitons donc signer un contrat de prévoyance avec la M.B.A. mutuelle à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 pour une garantie à hauteur de 90% de prise en charge avec une cotisation de 1.47 % qui sera prélevée directement sur le salaire net des agents qui auront choisi de souscrire au contrat collectif.

Pour ceux qui le souhaitent, ils auront la possibilité d'ajouter la garantie décès avec un supplément de 0.35% prélevé.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER UN CONTRAT DE PRÉVOYANCE AVEC LA M.B.A. MUTUELLE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018, ET TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

### **Nombre de conseillers**

*En exercice : 24*

*Présents : 22*

*Votants : 23*

**DELIBERATION N° 2017.10.26.07 – MISE EN PLACE PREVOYANCE**

## **XIII. ECOLE DE ST GERMAIN LE VASSON : NON LEVEE DE RESERVES METAL VIRE**

**Monsieur LAUNAY** présente cette délibération.

Malgré plusieurs relances lors des réunions de chantier comme indiqué dans les comptes rendus de ces réunions, la société Métal Vire n'a pas levé les dernières réserves. Il n'y aura donc pas de PV de levée de réserve. Conformément au CCAG, il est proposé de ne pas libérer la retenue de garantie à l'issue de l'année de parfait achèvement.

Il est demandé au Président de transmettre cette décision par lettre recommandée à la société Métal Vire.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ACCEPTE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 24

Présents : 22

Votants : 23

**DELIBERATION N° 2017.10.26.08 – ECOLE ST GERMAIN LE VASSON NON LEVEE DE RESERVES METAL VIRE**

**XIV. CHOIX BUREAU D'ETUDE POUR SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT EAUX DE CAPTAGE MOULINES**

Conformément à la délibération en date du 06 septembre 2017, et dans le cadre de la compétence assainissement non collectif, une consultation a été lancée auprès de cinq bureaux d'étude. La CDC a reçu deux offres. Sur proposition de la commission consultative réunie le 09 octobre dernier, il est proposé de retenir la société SOGETI pour un montant de 36 858 € HT.

Il est rappelé que cette étude sera subventionnée à hauteur de 80% par l'AESN, soit un reste à charge de 7 371.60 € HT pour la CDC.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

- **RETIENT LA SOCIÉTÉ SOGETI POUR UN MONTANT DE 36 858 € TTC**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES A CE SUJET**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 24

Présents : 22

Votants : 23

**DELIBERATION N° 2017.10.26.09 – CHOIX BE POUR SDA EAUX DE CAPTAGE MOULINES**

**XV. POINT SUR LES MODIFICATIONS PLU COMMUNES EN COURS**

Monsieur BAR fait le point sur les documents d'urbanisme locaux :

**Bretteville-sur-Laize.**

Déclaration de projet (enquête publique à venir, organisée par l'Etat). Le dossier nécessaire à l'enquête publique sera déposé jeudi 26 octobre en préfecture. L'Etat organise l'enquête publique. Quelques petites modifications interviendront suite à l'enquête pour adapter le règlement comme cela a été convenu avec les PPA (Personnes Publiques Associées).

**Cauvicourt**

Le bureau d'étude doit nous envoyer sous peu le PLU tenant compte des modifications apportées suite à l'avis du commissaire enquêteur. L'objectif fixé est une approbation du PLU pour le Conseil Communautaire du 23 novembre. Un accord avec un exploitant concernant un emplacement réservé a été trouvé nous permettant de lever une réserve. Cet accord reste à formaliser (courrier). Aujourd'hui le bureau d'étude n'est pas en mesure de nous produire le zonage en format SIG, pourtant prévu au contrat. Enfin un travail rigoureux est nécessaire pour lister dans la délibération les modifications apportées au document d'arrêt et les justifier. Si contentieux il y a, cette délibération sera épluchée... Il a été décidé de la faire relire par Maître Gorand.

## **Clécy**

Modification : élaboration, enquête publique à venir...  
Passage en CDPENAF (non couvert par un SCOT).

## **Saint-Germain-le-Vasson**

Le bureau d'étude (SOLHA) doit adresser les dernières modifications. Il va nous falloir très prochainement engager l'enquête publique (prise de contact avec le TA pour demander un commissaire enquêteur, préparation du dossier d'enquête...).

## **Saint-Sylvain**

Révision. Il a été convenu d'engager la consultation des PPA pour le jeudi 16 novembre à 14h en mairie. La consultation est engagée auprès de la MISE pour juger de la nécessité d'une évaluation environnementale. Compte tenu d'un envoi et d'un récépissé signé le 19/10/2017 l'arrêt ne semble envisageable, que fin janvier, sous réserve que la MISE ne conclut pas à la nécessité de réaliser une évaluation environnementale. A moins d'organiser un Conseil Communautaire en décembre.

## **Avenant aux marchés :**

Nous devons adresser aux différents bureaux d'étude un avenant pour stipuler le changement de maîtrise d'ouvrage (CCCSN). **Pas d'avenant nécessaire pour Bretteville sur Laize.**

Plusieurs communes ont fait état de demande de modification :

**Bretteville-le-Rabet** : délibération prise en Conseil Municipal pour demander à ce que la communauté de communes modifie une orientation d'aménagement.

**Saint-Rémy-sur-Orne** : délibération prise en Conseil Municipal pour demander à ce que la CDC rende le PLU compatible avec la loi Macron qui assouplit la loi Allur.

**Monsieur BAR** évoque le diagnostic de l'AUCAME qui sera présenté lors d'une conférence des maires le mercredi 08 novembre 2017 à 18h à Bretteville sur Laize (salle des mariages).

## **XVI. CANDIDATURE APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) 100% ENERGIES RENOUVELABLES (ENR) : COMPLEMENT DE DELIBERATION**

**Monsieur BRETEAU** explique que la délibération prise en conseil communautaire le 28 septembre 2017, et relative à la candidature sur l'AMI 100% EnR, doit être complétée afin de respecter le formalisme du cahier des charges transmis par la Région.

Il est proposé de :

- préciser la volonté politique de la CDC d'engager une telle démarche,
- prendre l'engagement à transcrire cette démarche dans les documents d'urbanisme (PLUI, SCOT...),
- d'engager la mobilisation de l'ensemble des élus et services de l'EPCI, sur une période donnée, pour l'élaboration de la stratégie de transition énergétique et de son programme d'actions,
- de mobiliser la population et les acteurs (Communes, entreprises, associations) pour participer à cette élaboration et à sa mise en œuvre, et sollicitant un accompagnement pour cette élaboration.

**Monsieur BRETEAU** précise que le Président de Région rendra sa décision le 27 octobre 2017. Dix territoires seront retenus. Si notre CDC l'est, il faudra communiquer sur les retombées positives pour les communes.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ACCEPTE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 24

Présents : 22

Votants : 23

**DELIBERATION N° 2017.10.26.10 – CANDIDATURE AMI // COMPLEMENT DE DELIBERATION**

## **XVII. SUBVENTION FEADER POUR DECEMBRE 2017 ET ANNEE 2018 POSTE TECHNICIEN DE RIVIERE**

**Monsieur CHANDELIER et Serge MARIE** présentent cette délibération.

Il est proposé d'autoriser le Président de solliciter les subventions auprès des différents financeurs concernant le poste de technicien de rivière et les investissements liés à ce poste, pour la période du 01/12/2017 au 31/12/2018.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SOLLICITER LES SUBVENTIONS AUPRES DES DIFFÉRENTS FINANCEURS CONCERNANT LE POSTE DE TECHNICIEN DE RIVIERE ET LES INVESTISSEMENTS LIÉS À CE POSTE, POUR LA PÉRIODE DU 01/12/2017 AU 31/12/2018**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES A CE SUJET.**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 24

Présents : 22

Votants : 23

**DELIBERATION N° 2017.10.26.11 – SUBVENTION FEADER DEC. 2017 ET ANNEE 2018 POSTE TECHNICIEN DE RIVIERE**

## **XVIII. LOYER DU LOGEMENT SITUÉ 15 RUE DE CONDE A THURY-HARCOURT**

**Monsieur LADAN** revient sur l'historique du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire, et sur le logement situé 15 rue de Condé à Thury-Harcourt.

La CDC a été sollicitée par la Mission Locale pour loger de jeunes étudiants sur son territoire. Le logement situé 15 rue de Condé à Thury-Harcourt LE HOM a été proposé en colocation pour un montant mensuel de 300 € TTC par chambre louée sur une durée d'un an maximum renouvelable une fois.

Parallèlement, le tarif à la nuitée de 15 € est maintenu.

Il est proposé que cette délibération annule et remplace les précédentes prises les 30 mars et 31 août 2017. Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

- **DÉCIDE D'ANNULER LES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES ET DE LES REMPLACER PAR CELLE-CI**
- **VALIDE L'ENSEMBLE DES TARIFS DÉTAILLÉS CI-DESSUS**

- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LA CONVENTION**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 24

Présents : 22

Votants : 23

**DELIBERATION N° 2017.10.26.12 – LOYER DU LOGEMENT SITUE 15 RUE DE CONDE A THURY HARCOURT**

 Départ de Madame GOUBERT à 20h.

## **XIX. SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2017 – 2020**

**Monsieur LEHUGEUR** présente les orientations proposées par la commission réunie le 24/10/17 pour l'élaboration du Contrat Enfance Jeunesse 2017-2020. Il précise que l'étude FORS sera jointe au compte-rendu de la réunion de Bureau.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LEHUGEUR, il est proposé de donner pouvoir à Monsieur le Président pour signer la Convention Contrat Enfance Jeunesse (Cej) ou renouvellement du Cej avec la Caf pour une durée de 4 ans, à compter du 1er janvier 2017 :

 pour le renouvellement des actions suivantes :

- RAM sur la commune du HOM,
- Service jeunesse et Centre de loisirs d'été sur la commune du HOM,
- Centre de loisirs sur Bretteville sur Laize, et Saint Sylvain les mercredis après-midis, petites vacances, et vacances d'été,
- Local jeunes à Gouvix.

 et pour la création des actions nouvelles suivantes :

- RAM sur le secteur Cingal,
- Centre de loisirs petites vacances et mercredis après-midis sur le secteur Suisse Normande,
- Centre de loisirs les mercredis matins sur les deux secteurs si les rythmes scolaires le permettent,
- Recrutement d'un coordinateur pour la gestion et la coordination de ces actions.

**Monsieur LEHUGEUR** rappelle que la qualité de l'offre joue sur la fréquentation. Il évoque les besoins de famille. Il insiste sur le rôle essentiel du coordinateur (contrat subventionné à hauteur de 50 % par la CAF). Il revient sur le CEJ de Clécy qui court encore et qui sera intégré ensuite. Il remercie les membres de la commission pour leur travail.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ACCEPTE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 24

Présents : 21

Votants : 22

**DELIBERATION N° 2017.10.26.13 – SIGNATURE DU CEJ 2017-2020**

## **XX. QUESTIONS DIVERSES**

### **ZAC DU CINGAL A BRETTEVILLE SUR LAIZE : PROPOSITION DU SDEC POUR ECLAIRAGE PUBLIC ET CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE BRETTEVILLE SUR LAIZE**

**Monsieur BESNARD** présente la délibération suivante.

Suite au retrait de l'éclairage public du marché FLORO TP, le SDEC Énergie, qui a la compétence déléguée, a fait une proposition. Il a estimé les travaux du réseau éclairage public à :

	<b>Montant maximum des travaux</b>	<b>Reste à charge pour la CDC, subvention du SDEC déduite</b>
Pour l'Extension éclairage de la desserte intérieure de la ZA (tranchée réalisée par RESEAUX ENVIRONNEMENT)	29 685.90 € TTC	18 814 €
Pour l'Extension éclairage du tourne à gauche (tranchée réalisée par SPIE)	7 996.85 € TTC	4 998.03 €
Pour l'Extension éclairage de la RD 23 vers BRETTEVILLE SUR LAIZE (tranchée réalisée par SPIE)	19 390.26 € TTC	12 118.91 €

La communauté de communes s'engage à voter les crédits nécessaires en section d'investissement, sans recours à l'étalement des charges : paiement en une fois, à la réception des travaux avec inscription de sa contribution au budget.

La communauté de communes prend note :

- que le SDEC ENERGIE est seul bénéficiaire du remboursement du FCTVA
- des imputations budgétaires à transcrire sur le budget communautaire

Il est proposé :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les devis du SEDC Énergie
- D'établir une convention financière avec la commune de Bretteville sur Laize pour la prise en charge des réseaux et des candélabres situés le long de la route départementale N°23 et du tourne à gauche
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention financière

Monsieur LAGALLE ne prend pas part au vote.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ACCEPTE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 24

Présents : 21

Votants : 21

**DELIBERATION N° 2017.10.26.14 – ZAC DU CINGAL PROPOSITION DU SDEC POUR ECLAIRAGE PUBLIC ET CONVENTION BRETTEVILLE SUR LAIZE**

 Départ de Monsieur BUNEL et de Monsieur CROTEAU à 20h25.

## CARTES D'IDENTITE

**Madame FIEFFÉ** demande quel est le délai pour obtenir une carte d'identité.

**Monsieur LADAN** répond qu'il faut compter deux à trois semaines.

## SALON DES MAIRES

**Madame FIEFFÉ** évoque le déplacement des élus au Salon des Maires.

## VOIRIE

**Monsieur LAGALLE** constate que Monsieur CROTEAU est parti : il regrette son absence car le Président lui avait conseillé d'attendre la fin de la réunion pour faire part de son insatisfaction concernant la mise en œuvre du programme Voirie. Celui-ci a été élaboré par la commission Voirie et prévoit des travaux réalisés par la CDC. Il y a des travaux induits qui restent à la charge des communes, notamment le pluvial. Toffolutti, entreprise retenue par la CDC, a donc adressé des devis à la commune de LE HOM, à hauteur de 38 000 €. En tant que maire, il a fait faire des devis complémentaires auprès de JONES : il y a 30% d'écart. Au cours d'une réunion, Toffolutti a fait un geste mais il reste un écart de 23.6%. JONES ayant accepté de faire les travaux en temps et en heure (semaine 43) comme prévu initialement dans le calendrier de Toffolutti, cette entreprise a commencé les travaux. Depuis le programme de travaux de Toffolutti a été reçu : les travaux sur la commune de LE HOM ne sont pas prévus en semaine 44... Donc il a écrit au Vice-président chargé de la Voirie pour lui parler de son mécontentement face à la non-réalisation des travaux par Toffolutti. Les travaux préparatoires sont terminés et la voirie près de l'école est impraticable...

**Monsieur BRETEAU** demande s'il y a eu une convention d'établie.

**Monsieur CHANDELIER** évoque ce qui se fait au Département.

**Monsieur COLLIN** regrette que le planning initial n'ait pas été respecté pour Thury-Harcourt. Il conseille d'écrire à Toffolutti.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur CHANDELIER clôt la séance à 20h45.*

Le Président de la  
Communauté de Communes  
  
Paul CHANDELIER 